

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 2 juin 2025, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 4, 7<sup>e</sup> Avenue / 694-698, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 135 239 du cadastre du Québec.

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre l'implantation de la structure souterraine à moins de 2,5 mètres d'une ligne de lot adjacente à une voie publique et à moins de 30 centimètres d'une ligne de lot non adjacente à une ligne de lot, et ce, bien que l'article 4.1.1 h) du Règlement de zonage numéro 2710 prévoit qu'une construction souterraine et non apparente servant de stationnement doit être implantée à une distance minimale de 2,5 mètres de la ligne de rue et à une distance minimale de 30 centimètres d'une ligne de terrain.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande peut également communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 639-2140.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 mai 2025.

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

### **Certificat de publication de l'avis public**

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public concernant une demande de dérogation mineure *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 4, 7<sup>e</sup> Avenue / 694-698, boulevard Saint-Joseph, sur le lot portant le numéro 2 135 239 du cadastre du Québec.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 15 mai 2025

  
Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement

---